



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 19 juin 2020
Convocation des conseillers :
le 19 juin 2020



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 26 juin 2020

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Mike Hansen, Jeff Dax, Bruno Cavaleiro, Marc Baum, Line Wies, Conseillers, Tom Bleyer, Jean-Paul Espen, Secrétaire général, Luc Theisen, Conseiller

Excusés : Vera Spautz, Luc Majerus, Christian Weis, Daliah Scholl, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 6.2. Acte de vente relatif au bâtiment "Espace Lavandier";
décision

Considérant qu'il s'agit d'un acte de vente par devant Maître Moutrier par lequel la société civile immobilière « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PRINCE HENRI » et la société à responsabilité limitée « ESPACE LAVANDIER », ici représentées par Monsieur Pierre LAVANDIER, cèdent à la Ville d'Esch-sur-Alzette dans un immeuble en copropriété, sis à L-4280 Esch-sur-Alzette, 29 boulevard Prince Henri, inscrit au cadastre comme suit:

Commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord

Numéro 1425/8755, lieu-dit « Boulevard Prince Henri », place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 4 ares 70 centiares;

Numéro 1425/9733, lieu-dit « Boulevard Prince Henri », place, contenant 1 are 60 centiares;

Numéro 1425/10118, lieu-dit « Boulevard Prince Henri », place (occupée), bâtiment non défini, contenant 2 ares 05 centiares;

Numéro 1425/10119, lieu-dit « Boulevard Prince Henri », place, contenant 3 ares 40 centiares;

en propriété privative et exclusive :

Le lot numéro 001:

avec la désignation cadastrale 001 U A 81 , soit l'emplacement intérieur sis au sous-sol, avec une surface utile de 13,46 m², faisant 1,426/1.000ièmes, (un virgule quatre cent-vingt-six millièmes) ;

Le lot numéro 002:

avec la désignation cadastrale 002 U A 81 , soit l'emplacement intérieur sis au sous-sol, avec une surface utile de 16,79 m², faisant 2,316/1.000ièmes, (deux virgule trois cent-seize millièmes) ;

Le lot numéro 003:

avec la désignation cadastrale 003 U A 81 , soit l'emplacement intérieur sis au sous-sol, avec une surface utile de 18,98 m², faisant 2,618 /1.000ièmes , (deux virgule six cent-dix huit millièmes) ;

Le lot numéro 004:

avec la désignation cadastrale 004 U A 81 , soit l'emplacement intérieur sis au sous-sol, avec une surface utile de 18,84 m², faisant 2,599/1.000ièmes, (deux virgule cinq cent-quatre-vingt-dix-neuf millièmes) ;

Le lot numéro 005:

avec la désignation cadastrale 005 U A 81 , soit l'emplacement intérieur sis au sous-sol, avec une surface utile de 16,53 m², faisant 2,280 /1.000ièmes, (deux virgule deux cent quatre-vingts millièmes) ;

Le lot numéro 006:

avec la désignation cadastrale 006 U A 81 , soit l'emplacement intérieur sis au sous-sol, avec une surface utile de 16,31m², faisant 2,250 /1.000ièmes, (deux virgule deux cent-cinquante millièmes) ;

Le lot numéro 007:

avec la désignation cadastrale 007 U A 81 , soit l'emplacement intérieur sis au sous-sol, avec une surface utile de 23,01 m², faisant 3,174 /1.000ièmes, (trois virgule cent soixante-quatorze millièmes) ;

Le lot numéro 008:

avec la désignation cadastrale 008 U F 81, soit les archives sises au sous-sol, avec une surface utile de 230,27 m², faisant 31,762/1.000ièmes, (trente-et-un virgule sept cent soixante-deux millièmes) ;

Le lot numéro 009:

avec la désignation cadastrale 009 U G 81, soit la cave sise au sous-sol, avec une surface utile de 99,71 m², faisant 6,877/1.000ièmes, (six virgule huit cent soixante-dix-sept millièmes) ;

Le lot numéro 010:

avec la désignation cadastrale 010 U G 81, soit la cave sise au sous-sol, avec une surface utile de 17,94 m², faisant 2,474/1.000ièmes, (deux virgule quatre cent-soixante-quatorze millièmes) ;

Le lot numéro 011:

avec la désignation cadastrale 011 U G 81, soit le dépôt sis au sous-sol, avec une surface utile de 210,39 m², faisant 29,020/1.000ièmes, (vingt-neuf virgule zéro vingt millièmes) ;

Le lot numéro 013:

avec la désignation cadastrale 013 U C 00, soit le commerce sis au rez-de-chaussée, avec une surface utile de 523,70 m², faisant 144,472/1.000ièmes, (cent quarante-quatre virgule quatre cent soixante-douze millièmes) ;

Le lot numéro 014:

avec la désignation cadastrale 014 U D 00, soit le hall sis au rez-de-chaussée, avec une surface utile de 35,58 m², faisant 9,815/1.000ièmes, (neuf virgule huit cent quinze millièmes) ;

Le lot numéro 015:

avec la désignation cadastrale 015 U E 00, soit le dépôt sis au rez-de-chaussée, avec une surface utile de 410,60 m², faisant 56,636/1.000ièmes, (cinquante-six virgule six cent trente-six millièmes) ;

Le lot numéro 016:

avec la désignation cadastrale 016 U G 01, soit le bureau/terrasses sis au premier étage, avec une surface utile de 306,10 m², faisant 91,471/1.000ièmes, (quatre-vingt-onze virgule quatre cent soixante-et-onze millièmes) ;

Le lot numéro 017:

avec la désignation cadastrale 017 U E 01, soit le dépôt sis au premier étage, avec une surface utile de 299,10 m², faisant 41,256/1.000ièmes, (quarante-et-un virgule deux cent cinquante-six millièmes) ;

Le lot numéro 018:

avec la désignation cadastrale 018 U H 02, soit le bureau sis au deuxième étage, avec une surface utile de 145,70 m², faisant 32,172/1.000ièmes, (trente-deux virgule cent soixante-douze millièmes) ;

Le lot numéro 019:

avec la désignation cadastrale 019 U G 02, soit le bureau sis au deuxième étage, avec une surface utile de 489,90 m², faisant 135,148/1.000ièmes, (cent trente-cinq virgule cent quarante-huit millièmes) ;

Le lot numéro 021 :

avec la désignation cadastrale 021 U G 03, soit le bureau sis au troisième étage, avec une surface utile de 517,50 m², faisant 142,762/1.000ièmes (cent quarante-deux virgule sept cent soixante-deux millièmes) ;

Le lot numéro 022 :

avec la désignation cadastrale 022 U G 04, soit le bureau sis au quatrième étage, avec une surface utile de 508,77 m², faisant 140,354/1.000ièmes (cent quarante virgule trois cent cinquante-quatre millièmes) ;

en copropriété et indivision forcée :

Huit cent quatre-vingt virgule huit cent quatre-vingt deux millièmes (1,426 + 2,316 + 2,618 + 2,599 + 2,280 + 2,250 + 3,174 + 31,762 + 6,877 + 2,474 + 29,020 + 144,472 + 9,815 + 56,636 + 91,471 + 41,256 + 32,172 + 135,148 + 142,762 + 140,354 = 880,882/1.000ièmes) des parties communes, y compris le sol ou terrain.

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi communal, tel que modifiée, et la loi du 24 juin 2020 portant introduction de mesures temporaires relatives à la loi communale modifiée du 13

décembre 1988 et à la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile dans le cadre de la lutte contre le Covid-19,

Tous les membres du conseil communal étant présents physiquement sauf les conseillers BLEYER Tom (procuration) et WIES Line (procuration),

**approuve
à l'unanimité**

l'acte de vente par devant Maître Moutrier entre la Ville et la société civile immobilière « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PRINCE HENRI » ainsi que la société à responsabilité limitée « ESPACE LAVANDIER ».

en séance

date qu'en tête